

Lettre de rentrée 2017 « EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE »

- I. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive
- II. Actualités 2017-2018
- III. Fédérer et donner sens à l'action professionnelle collective et individuelle
- IV. Des outils au service des enseignants et des équipes EPS
- V. Bilan 2016-2017 et perspectives pour l'année 2017-2018
- VI. Agenda académique

I. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive

Les IA-IPR EPS de l'académie :

Florence CHEVAL florence.cheval.ipr@ac-besancon.fr	Catherine DODANE catherine.dodane@ac-besancon.fr
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nous serons accompagnées cette année par les chargés de missions auprès des IA-IPR dont les noms et les missions spécifiques figurent ci-dessous:

Agnès RONGEOT	agnes.rongeot@ac-besancon.fr	Dossier EXAMENS – Coordination DEC Visites et réunions équipes cadre PPCR
François VERAÏN-BRUOT	francois.verain-bruot@ac-besancon.fr	Dossier formation - Coordination DIFOR Visites et réunions équipes cadre PPCR
Patrick DUPUIS	patrick.dupuis@ac-besancon.fr	Dossier politique sportive - Visites et réunions équipes cadre PPCR
Marc AMIOTTE-SUCHET	marc.amiotte-suchet@ac-besancon.fr	IAN et WEBMESTRE. Groupe académique « numérique » - Formation
Emmanuelle DE PIZZOL	emmanuelle.clot-de-pizzol@ac-besancon.fr	ESPE et Formation concours du CAPEPS interne et réservé
Jean-Noël MEUNIER	jean-Noel.meunier@ac-besancon.fr	ESPE et Formation concours du CAPEPS interne et réservé
Sandrine AMIOTTE-SUCHET	sandrine.amiotte-suchet@ac-besancon.fr	Visites et réunions équipes cadre PPCR Formation DIFOR
Laetitia CHAUVEY	Laetitia.chauvey@ac-besancon.fr	Dossier école inclusive et WEBMESTRE

Des coordonnateurs animent les différents groupes académiques de réflexion ou instances réglementaires. Les listes nominatives de ces différents groupes et commissions sont sur le site académique. <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article518&lang=fr>

Nous remercions à cette occasion l'ensemble des collègues qui s'investit au service des élèves, de la discipline, de l'Ecole.

II. Actualités 2017-2018

Cette lettre de rentrée vient compléter et décliner la lettre de rentrée des IA-IPR, toutes disciplines confondues que vous trouverez en préambule.

Nous insistons auprès des équipes pédagogiques et des enseignants d'EPS sur la nécessité de positionner la discipline dans les priorités académiques <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article612&lang=fr> et nationales <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article611&lang=fr>

Vous retrouvez les quatre mesures pour bâtir l'**École de la confiance** qui sont appliquées à la rentrée 2017 en suivant ce lien

<http://www.education.gouv.fr/cid117637/-infographie-4-mesures-pour-batir-l-ecole-de-la-confiance.html>

a) Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) :

Après une année transitoire (cf paragraphe bilans 2016-2017), la rentrée 2017 voit la mise en place de nouvelles procédures d'évaluation et d'accompagnement de carrière.

Le décret n° 2017-786 du 5 mai 2017, paru au JO du 7 mai 2017,

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article672&lang=fr>, dont l'objet est la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique s'agissant des corps enseignants et d'éducation de l'enseignement scolaire entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017 (à l'exception de la création du 7^e échelon de la hors-classe qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020).

Nous vous invitons à consulter plus particulièrement :

- le titre IV (p. 11 à 14) qui concerne les agrégés
- le titre VII (p. 22 à 26) qui concerne le statut particulier des PEPS

Site du ministère : **Rendez-vous de carrière : mode d'emploi**

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

b) La circulaire Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) n°2017-075 du 19 Avril 2017 :

Nous attirons l'attention de l'ensemble de la profession sur les exigences de sécurité dans les APPN dans le second degré. Ce texte précise les modalités de la chaîne de sécurité dans les APPN, et particulièrement dans l'activité Escalade. <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article663&lang=fr>

Conscientes des préoccupations suscitées par cette circulaire, l'inspection pédagogique régionale réunira une commission académique en début d'année scolaire et mettra en place des formations en secteur.

c) Les modifications relatives à la certification en lycées :

Certains référentiels relatifs aux épreuves d'examen du baccalauréat et du CAP-BEP ont été rénovés et entrent en vigueur pour la session 2018. Il est possible de consulter ces documents sur le site EPS de l'académie.

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article668&lang=fr>

Nous vous rappelons le texte modifiant la certification en voie professionnelle (cf. lettre de rentrée 2016-2017)

Arrêté du 11 juillet 2016 <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article391&lang=fr>

Dans un souci de simplification et pour éviter une double saisie, nous vous informons de l'évolution du recueil des protocoles examens EPS dans l'académie.

Dès cette rentrée 2017, et au plus tard le 20 octobre, les équipes devront renseigner ces protocoles dans l'application EPSNET.

La commission académique d'harmonisation (CAH) validera ces protocoles le 14 novembre 2017.

d) La journée nationale du sport scolaire (JNSS) 2017 est fixée au mercredi 27 septembre 2017 (circulaire n°2017-109 du 4 juillet 2017).

La JNSS 2017 est intégrée à l'opération « [Sentez-vous Sport](#) », semaine dédiée au sport et organisée du 23 septembre au 1^{er} octobre 2017 par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), et à la « [Semaine européenne du sport \(EWOS\)](#) » pilotée par la communauté européenne et destinée à promouvoir l'exercice physique et le sport à tous les niveaux et pour tous les publics.

La JNSS 2017 est destinée à mieux faire connaître et à promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des membres de la communauté éducative et du monde sportif local. Elle revêt de plus une importance toute particulière avec la possible nomination de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette année, un formulaire d'inscription est diffusé auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement afin de permettre au ministère d'avoir une connaissance précise de la participation à la JNSS 2017, des actions envisagées dans le cadre de cette journée et du nombre d'élèves mobilisés.

Il s'agit d'un questionnaire rapide, qui ne prend que quelques minutes pour être renseigné, il sera clos le **mardi 19 septembre 2017** : [Questionnaire JNSS 2017](#)

Le questionnaire est également disponible sur le site Eduscol à la page dédiée à la "Journée nationale du sport scolaire" : <http://eduscol.education.fr/cid57378/journee-nationale-du-sport-scolaire.html>

Nous invitons les équipes pédagogiques EPS et plus particulièrement l'enseignant coordonnateur et/ou le secrétaire d'A.S., à recueillir et à transmettre au chef d'établissement ou au directeur toutes les informations utiles pour renseigner ce questionnaire dans les délais impartis.

e) EPSenligne

EPSENLINE : l'application "EPS en ligne", accessible depuis n'importe quel poste connecté à Internet, sera l'outil principal de recueil des données nécessaires et indispensables pour dresser un état des lieux précis de la discipline dans l'académie. Cet outil permettra la transmission d'informations entre les établissements et les instances académiques.

Dans un souci de simplification, l'application a évolué pour que vous puissiez plus facilement y déposer les éléments constitutifs de vos projets. **EPSenligne sera ouverte à partir du 25 septembre 2017.**

La date limite de dépôt des pièces dans l'application est fixée au **vendredi 20 octobre 2017.**

Un accès à cette application est présent sur la page d'accueil du site EPS de l'académie ou depuis votre espace de travail en ligne (<https://pia.ac-besancon.fr/accueil/>). Vos identifiants académiques seront nécessaires pour vous y connecter.

f) Le site académique

Le site EPS de l'académie est un vecteur d'informations et de communication incontournable. Il est régulièrement mis à jour et vous avez aujourd'hui la possibilité de vous y abonner : (<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article673&lang=fr>).

De nouvelles rubriques ont vu le jour sur l'école inclusive (<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique88&lang=fr>) ou les outils numériques (<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique23&lang=fr>).

Les productions des différents groupes de travail y sont régulièrement publiées ainsi que les statistiques des résultats aux examens <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article617&lang=fr>

Vous pourrez aussi y consulter l'agenda des principales dates prévues en EPS pour l'année à venir.

III. Fédérer et donner sens à l'action professionnelle collective et individuelle

En cohérence avec les éléments d'actualité et en continuité avec l'année scolaire 2016-2017, l'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive invite les équipes pédagogiques à se mobiliser plus particulièrement autour des axes suivants :

a) une école exigeante et attentive au parcours de chaque élève, et plus particulièrement :

- une culture de l'évaluation au service des apprentissages
- des parcours scolaires cohérents et sécurisés

b) une école porteuse des valeurs de la république, et plus particulièrement :

- une école laïque qui prépare aux enjeux d'une société démocratique (parcours citoyen, lutte contre les discriminations, égalité entre les filles et les garçons, développement durable...)
- un cadre de vie apaisé et respectueux qui met en confiance les élèves et les personnels pour favoriser la réussite de tous.

c) Une école ouverte sur le monde contemporain, et plus particulièrement :

- la transformation numérique de l'école
- l'ouverture culturelle et partenariale

IV. Des outils au service des enseignants et des équipes EPS

Les ressources nationales (Eduscol) et académiques (les sites académiques via Edubase) ont vocation à nourrir la réflexion des équipes au sein des établissements.

Le travail de conception des équipes reste essentiel à la formalisation :

- **DU PROJET PEDAGOGIQUE EPS**

Il est conçu comme un outil professionnel collectif, tenant compte des choix opérés dans l'établissement et s'affirme comme force de proposition pour rendre lisible des objectifs éducatifs clairement identifiés et partagés.

Il pose les enjeux éducatifs, précise les effets attendus, construit une fluidité du parcours de formation de l'élève. Il intègre plus largement toutes les actions ou dispositifs liés à l'EPS, visant à répondre à la diversité des élèves dans un établissement scolaire : enseignement et contrôles adaptés, sections sportives scolaires, enseignement facultatif, enseignement d'exploration et de complément, lycée d'accueil d'excellence sportive. Il est un outil de positionnement, de dialogue et de communication de la discipline.

Au collège, le projet pédagogique EPS a pour vocation de préciser les choix disciplinaires permettant à chaque élève d'atteindre les attendus de fin de cycle 3 et de fin cycle 4. Ainsi, il rend lisible la contribution de l'EPS à la maîtrise des 5 domaines de formation du socle commun de connaissances de compétences et de culture (S4C), et précise les modalités qui en permettent la validation.

Au lycée, au-delà de l'intérêt de formaliser pour une équipe disciplinaire ses choix en matière de politique éducative, ce projet permet d'explicitier les effets éducatifs visés, de les planifier sur l'ensemble du trajet de formation de l'élève pour mieux articuler l'enseignement et l'évaluation des Compétences Propres (CP) avec les Compétences Méthodologiques et Sociales (CMS). Nous rappelons la nécessité d'une construction progressive au cours du cursus de formation en lycée des compétences attendues lors de la certification aux examens.

- DE PROJETS DE CLASSE

C'est d'abord au cœur de la classe que se jouent les progrès et la réussite de chaque élève. Chaque enseignant doit développer des stratégies d'enseignement au service d'une démarche d'apprentissage active de l'élève. Bien qu'inscrivant son action individuelle dans le cadre collectif, l'enseignant exploite ses capacités de conception et d'innovation pour adapter son enseignement aux caractéristiques (ressources et besoins) des élèves de la classe.

Au même titre que les acquisitions motrices le faire et le vivre ensemble, l'estime de soi, le sentiment de réussite, la curiosité et le plaisir suscitent l'envie d'apprendre et la persévérance scolaire.

L'intégration des outils numériques au cœur de la leçon comme vecteur du développement des compétences doit favoriser la réussite de tous les élèves.

Les collectivités dotent de plus en plus les établissements d'outils numériques et chaque enseignant pourra encore cette année bénéficier de formations spécifiques pour prendre en main, utiliser et faire utiliser ces outils qui doivent aujourd'hui faire partie intégrante de l'environnement éducatif de tous les élèves.

Des ressources locales sont facilement accessibles sur le site EPS de l'académique (<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique23&lang=fr>) ou sur le site de la DANE (<https://dane.ac-besancon.fr/>) qui s'enrichit de nouveaux portails (dispositif "viens voir ma classe", <https://dane.ac-besancon.fr/viens-voir-ma-classe/>), médiacad (<https://dane.ac-besancon.fr/mediacad/>), E-tuto (<https://dane.ac-besancon.fr/e-tuto/>).

V. Bilan 2016-2017 et perspectives pour l'année 2017-2018

Bilan 2016-2017

➤ **Les visites d'inspection**

Nous avons, en 2016-2017, respecté les principes et modalités d'inspection définis pour cette phase transitoire du PPCR (listes des enseignants des 6^e et 8^e échelons, concernés suivant leur statut, transmises par les services de la DPE).

Les collègues vus en dehors de ce protocole transitoire ont donc bénéficié d'une visite conseil.

Nous avons également vu l'ensemble des stagiaires (en formation alternée à l'ESPE et lauréats des concours internes et réservés public et privé) dans le cadre du protocole académique.

Au total, nous avons avec les 3 chargés de missions d'inspection (Agnès Rongeot, Patrick Dupuis et François Verain-Bruot), réalisé 66 visites individuelles en 2016-2017.

- 24 visites dans le cadre de la phase transitoire du PPCR (IA IPR)

- 20 visites de stagiaires dans le cadre du protocole académique (IA IPR)

- 22 visites conseils : professeurs EPS public et privé hors PPCR et enseignants contractuels (IA IPR et chargés de mission d'inspection).

➤ **L'animation pédagogique et la formation continue**

La formation continue qu'elle soit académique ou de secteur constitue un levier important de la mise œuvre de la stratégie académique d'accompagnement et de valorisation des personnels. Le plan académique de formation (PAF) s'inscrit dans le cadre des évolutions actuelles du système éducatif. Son contenu articule les enjeux nationaux, les priorités académiques arrêtées par le Recteur, les besoins identifiés par l'inspection pédagogique régionale et ceux exprimés par les professeurs ou les équipes au niveau des secteurs.

Bilan chiffré animation pédagogique et formation continue (stages académiques et formation de secteur)

- 9 journées institutionnelles ont été organisées à destination de l'ensemble des équipes pédagogiques de collèges (public et privé) sur la thématique de l'évaluation (pratiques évaluatives et positionnement de l'élève de 3^e en EPS /S4C).

- 92 journées de formation ont été organisées avec des taux de présence de 80%.
- Nombreuses journées consacrées aux usages du numérique éducatif.
- Enfin, 25 collègues ont bénéficié de la formation académique aux concours internes (agrégation interne, CAPEPS et CAER interne et CAPEPS et CAER réservé). Tous concours confondus, 7 collègues ont été lauréats à la session 2017.

➤ **Politique sportive**

Les sections sportives scolaires et les lycées d'accueil de l'excellence sportive ont pour but de garantir l'équilibre entre le projet sportif et le projet scolaire des élèves.

Les enjeux et modalités de fonctionnement de ces structures ont été précisés par Monsieur le Recteur le 7 décembre 2015. Le document « Politique sportive-Orientations et procédures académiques » est disponible sur le site EPS académique <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique59&lang=fr>

L'année 2016-2017 a été marquée par le renouvellement du plan pluriannuel des sections sportives scolaires pour les collèges de l'académie (plan 2017-2021). Le groupe académique de pilotage des sections sportives scolaires, réuni le 15 décembre 2016 a autorisé pour les collèges, la création de 34 sections, le renouvellement de 66 sections et la fermeture de 14 sections sportives scolaires.

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique59&lang=fr>

En lycée, le suivi régulier du fonctionnement des sections sportives scolaires a permis de clarifier les enjeux et les moyens disponibles pour ces structures. Les sections présentant des difficultés ont été accompagnées régulièrement et les structures fonctionnant en réseaux ont été consolidées dans l'intérêt des élèves.

Le dispositif académique des Lycées d'Accueil de l'Excellence Sportive (LAES) a été consolidé et poursuit sa progression. Sur les 8 lycées de l'académie on recense 168 élèves sportifs issus de 33 disciplines sportives. Ces sportifs ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé (entraîneur / équipe pédagogique / famille) et, selon les besoins, d'un soutien scolaire pour assurer la réussite de leurs projets scolaires et sportifs.

Nous rappelons la vocation essentielle de ces dispositifs en partenariats sportifs. Lorsqu'ils sont adossés à de solides projets scolaires et sportifs co-partagés et conçus de manière collégiale avec nos partenaires, ils permettent, certes l'évolution des compétences sportives des élèves, mais s'avèrent forces de propositions et vecteurs d'engagement et de solidarité entre élèves dans le cadre du projet d'établissement.

➤ **Les examens dans l'académie :**

Vous trouverez prochainement le rapport académique pour les examens d'EPS à la session 2017 sur le site académique <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique29&lang=fr>

Perspectives pour l'année 2017-2018

➤ **Accompagnement des équipes, visites conseils et rendez-vous de carrière**

Après une année transitoire, les modalités de mise en place du PPCR nous conduiront en 2017-2018 à rencontrer, en situation professionnelle, les collègues des 6^e, 8^e et 9^e échelons concernés par un rendez-vous de carrière (RVC).

Nous nous attacherons cette année, après un important travail d'accompagnement des équipes pédagogiques EPS dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du collège, à organiser au sein des établissements des réunions d'équipes et des visites conseils (individuelles).

Ces temps d'échanges professionnels seront autant d'occasions d'identifier, de valoriser, voire d'ajuster les pratiques professionnelles à la réussite tant éducative que scolaire des élèves de l'établissement.

Comme l'année dernière, et suivant le protocole académique, nous visiterons chaque enseignant stagiaire. Nous rappelons à cette occasion que cette visite n'est pas une inspection de titularisation, mais un temps d'observation et d'échanges professionnels permettant à l'inspecteur d'apporter des éléments d'appréciation circonstanciés aux membres du jury académique de titularisation.

➤ Formation initiale

Au 1^{er} septembre 2017, l'académie de Besançon accueille 24 professeurs stagiaires en EPS (dont 4 dans l'enseignement privé). Plus spécifiquement, 15 professeurs stagiaires sont affectés dans les établissements publics et relèvent d'une formation en alternance (ÉSPÉ et établissements scolaires).

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article674&lang=fr>

Pour rappel, les professeurs stagiaires en 2016-2017 ont tous été proposés à la titularisation par le jury académique en juin 2017. La formation dispensée par l'ESPE et en établissement scolaire donne tout son sens au principe d'alternance et garantit la réussite des professeurs stagiaires. Plus particulièrement, le rôle des tuteurs est à saluer au regard de cette efficacité collective.

Nous invitons l'ensemble des équipes éducatives à contribuer pleinement à l'accueil et à la formation des futurs ou nouveaux personnels de l'Education Nationale (professeurs stagiaires à temps plein, professeurs stagiaires en alternance, étudiants en stage filé en Master MEEF 1), consolidant progressivement au cours du parcours de formation à l'université les compétences professionnelles des futurs fonctionnaires.

En 2017-2018, le stage « filé » des étudiants inscrits en master MEEF 1 en EPS se déroulera du 6 novembre 2017 au 5 février 2018.

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux professeurs investis dans les missions de tuteurs concernant l'ensemble du parcours de formation des étudiants de la licence 3 à la phase de titularisation.

➤ Formation continue

En lien avec les priorités définies dans cette lettre de rentrée, l'accompagnement concernant l'actualisation du projet pédagogique sera poursuivi au cours des formations de secteur (ou FIL).

La circulaire APPN parue au BO du 19 avril 2017 est susceptible de questionner la profession. Aussi l'inspection pédagogique régionale souhaite mettre en place un groupe académique qui aura vocation à construire des ressources académiques.

Les formations académiques aux différents concours internes sont ouvertes. La préparation au concours de l'agrégation interne se déroule le jeudi. Une formation à distance permet également de préparer ce concours.

Afin d'assurer l'organisation de la formation sur l'ensemble du territoire de l'académie, l'inspection pédagogique régionale s'appuiera sur des responsables de secteurs. Ils assureront la mise en place du projet pédagogique de secteur ainsi que la mise en œuvre pratique des journées de formation. <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article518&lang=fr>

➤ Politique sportive

Les sections sportives scolaires font l'objet d'un suivi régulier permettant le respect de la réglementation et la sécurité dans les pratiques.

En septembre 2017, un document cadre sera transmis par l'inspection à chacune des 133 sections sportives scolaires pour identifier son fonctionnement et faciliter son accompagnement. Ce document de suivi renseigné par chaque section sportive scolaire devra être renvoyé à l'inspection pour le 20 octobre 2017.

Reflète des orientations académiques et nationales, le projet pédagogique de chaque section sportive scolaire doit être formalisé et impliquer les partenaires. Il présente notamment les modalités d'accessibilité à la section sportive scolaire (enjeux d'ouverture aux filles, aux élèves de lycées professionnels, aux élèves en difficultés scolaires et sociales), les dispositifs de soutien scolaire proposés aux élèves, les effets attendus sur le projet de formation de l'élève.

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'établir un partenariat solide et cohérent avec le milieu sportif pour assurer un fonctionnement pertinent et durable à la section sportive scolaire. Une convention de partenariat entre l'EPL et le partenaire sportif doit être signée et envoyée à l'inspection pour fin septembre 2017 <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article480&lang=fr>. Ces conventions sont susceptibles d'évoluer ; nous vous tiendrons informés concernant ces éventuels changements.

En 2017, les lycées d'accueil de l'excellence sportive poursuivront leurs objectifs d'accompagnement des élèves à fort potentiel sportif.

Dans le but d'approfondir leurs connaissances sur l'entraînement et la performance sportive, les élèves de LAES participeront à une visite commentée du musée olympique de Lausanne le 13 octobre 2017. Cette organisation mise en place visera également à regrouper les élèves sportifs de l'académie pour échanger sur leurs pratiques et expériences.

VI. Agenda académique

L'agenda 2017-2018 : Toutes ces dates sont publiées sur l'agenda EPS du site de l'académie : <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article556&lang=fr>

Jeudi 7 septembre	Réunion agrégation interne
Lundi 25 septembre	Ouverture accès EPSenligne
Mercredi 27 septembre	Journée Nationale du Sport Scolaire
Jeudi 5 octobre	Réunion des responsables de la formation de secteur
Vendredi 20 octobre	Date LIMITE de saisie EPSenligne
Vendredi 20 octobre	Date LIMITE validation protocoles examens via EPSNET
Vendredi 20 octobre	Date LIMITE de retour des documents de suivi des SSS
Mardi 14 novembre	Réunion de la commission de validation des protocoles d'examens lycée
Jeudi 9 novembre	Réunion commission collège
Jeudi 26 avril	Entretiens sportifs de haut niveau et podiums UNSS
Vendredi 18 mai	Epreuves facultatives ponctuelles
Vendredi 24 mai	Epreuves ponctuelles obligatoires
Mardi 12 juin	Fin de saisie des notes d'examens EPSNET
Mardi 19 juin	Commission académique d'harmonisation des notes examens (CAHN)

➤ COURRIERS ET MESSAGES

Pour toute information ou problème, les chefs d'établissements et les enseignants d'EPS, sous couvert de leur chef d'établissement, prendront contact avec l'inspection pédagogique régionale :

- par courriel, systématiquement, aux deux adresses électroniques mentionnées plus haut,

- par courrier : Florence CHEVAL et Catherine DODANE

IA-IPR EPS

10 rue de la Convention

25030 BESANCON Cedex

-par téléphone : 03 81 65 49 33.

Nous vous rappelons que chaque enseignant de l'académie de Besançon dispose d'une messagerie professionnelle. Les enseignants veilleront à consulter régulièrement leur boîte académique, qui reste un moyen privilégié de liaison avec les services du rectorat et notamment l'inspection pédagogique régionale.

Notre priorité est **d'accompagner aux mieux les équipes pédagogiques et les enseignants d'éducation physique et sportive** dans leur activité professionnelle au service de la réussite de l'ensemble des élèves de l'académie. Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une bonne année scolaire.

Florence CHEVAL et Catherine DODANE,
IA-IPR EPS